



INFOS SERVICE DÉCHETS PRO




Moins, c'est mieux !



N°1 - Juin 2017

**Service
Déchets**

**Horaires
d'ouverture**
du lundi
au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Rue Robert Schuman
La Loge - Beaupréau
49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES
T 02 41 71 77 55
service-dechets@maugescommunaute.fr



Rappel

En cas de déménagement, compléter le formulaire de déménagement disponible sur www.maugescommunaute.fr
> Ses missions & projets > Gestion des déchets ou contacter le service au **02 41 71 77 55**.



© Aurélien MAHOT

Montjean-sur-Loire

Madame, Monsieur,

Le Service Déchets de Mauges Communauté est né de la synergie des compétences des services existants sur les territoires de Sèvremoine et du Sirdomdi. Vous trouverez, joint à cette lettre d'informations, un guide complet du service : la prévention, la redevance incitative, les déchèteries ou encore les consignes de tri qui n'auront alors plus de secret pour vous.

Cette première lettre d'informations et ce guide sont l'occasion de vous présenter l'univers graphique du

nouveau Service Déchets. Une identité basée, entre autres, sur les codes couleurs liés au tri : le jaune pour les emballages, le bleu pour les papiers et le vert pour les emballages en verre.

De plus, grâce au travail réalisé ces derniers mois, vous pourrez dès le 1^{er} juillet prochain, trier l'ensemble de vos emballages plastique, de quoi vous simplifier la vie. Plus qu'une règle à retenir : C'est un emballage ? Déposez-le dans le sac ou bac emballages ! Nous vous invitons à consulter les consignes de tri au verso de cette lettre.

Enfin, Mauges Communauté poursuivra le travail engagé précédemment, notamment via le « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » et les différentes actions de prévention existantes.

En ce début de saison estivale, les élus et le personnel de Mauges Communauté se joignent à nous pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances !

Didier HUCHON
Président de Mauges Communauté

Jacky BOURGET
Président du Sirdomdi

DÉCHETS

Tri des emballages : on vous simplifie la vie !

En tant qu'habitant de

Mauges Communauté vous pourrez prochainement déposer tous vos emballages dans vos sacs ou bacs emballages. La nouveauté : tous les emballages en plastique sont maintenant valorisés.



© Aurélien MAHOT

À partir de quand ?

- 1^{er} juillet 2017 pour les habitants de Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Èvre et Orée-d'Anjou.
- 1^{er} novembre 2017 pour les habitants de Sèvremoine. Pour coïncider avec la mise en place du nouveau schéma de collecte. En effet, à partir de cette date vous serez collectés de vos emballages ménagers en porte à porte.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les sacs ou bacs emballages aux côtés de ceux en métal et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Pourquoi maintenant ?

Les emballages ménagers triés sur le territoire de Mauges Communauté sont acheminés vers le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels. Sur ce site, ils suivent un processus technique qui permet de les séparer par matière pour être ensuite valorisés. Jusqu'à présent, ce centre de tri n'était pas équipé pour différencier les différents plastiques. Des travaux ont donc été réalisés pour permettre de trier tous les emballages et le centre de tri est à présent prêt à les accueillir.

Et en pratique ?

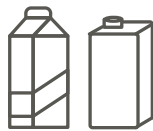
Les nouvelles consignes de tri remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider, référez-vous au visuel au verso.

C'est un emballage ? Déposez-le dans le sac ou bac emballages !

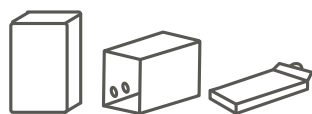
Je trie déjà



Bouteilles et flacons
en plastique



Briques
alimentaires



Cartonnettes



Emballages métal



Je trie en plus



Tous les autres emballages
en plastique (pots de
crème fraîche, barquettes
alimentaires
en polystyrène
et en plastique rigide, sacs
et films en plastique,
barquettes de beurre...)

► Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

► Ne l'imbriquez pas dans un autre emballage, privilégiez le dépôt en vrac dans votre sac ou bac emballages.

Attention, si les consignes de tri ne sont pas respectées, le Service Déchets se réserve le droit de ne pas collecter les sacs ou bacs en question.

DÉCHETS

L'économie circulaire et collaborative : un challenge pour les entreprises de Mauges Communauté !



Collaborer pour plus d'échanges, moins de gaspillage, plus d'économies et plus d'emplois

Accompagnées par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, les entreprises de Beaupréau, commune déléguée pilote, se sont réunies à plusieurs reprises depuis l'automne 2016 pour réfléchir aux actions qu'elles pourraient mener ensemble. De ce projet, lancé en partenariat avec le Service Déchets de Mauges Communauté et l'ADEME*, plusieurs axes de travail sont apparus :

- **les achats groupés sur les frais généraux** : pourquoi ne pas acheter ensemble certaines prestations pour lesquelles il n'y a pas d'opérateur local ? (énergie, contrôles périodiques obligatoires...)
- **les déchets** : comment s'organiser pour que les déchets des uns deviennent les ressources des autres ? Comment mutualiser la collecte pour avoir accès à une prestation qu'on n'aurait pu avoir seule faute de gisements suffisants ?
- **et des actions plus locales** comme la mutualisation d'une prestation de gardiennage, une formation groupée, un échange de palettes...

Ces mutualisations se font dans une démarche collaborative, avec pour objectif de préserver les ressources tout en développant l'activité locale. De ces rencontres est née l'ADECC, Association pour le Développement de l'Economie Circulaire et Collaborative, créée à l'initiative des chefs d'entreprises pour pérenniser les actions.

La démarche d'accompagnement est également lancée sur la commune de Sèvremoine, en partenariat avec le club entreprises CEMA, et sera prochainement lancée avec les entreprises de Chemillé-en-Anjou.

Pour plus d'informations, contacter le Service Déchets qui répondra à vos questions.